

ADDICT OYONNAX
SARL à associé unique au capital de 2.000 €
Siège social : 25 rue de Ponthieu
75008 PARIS
RCS PARIS 850 496 860

PROCES-VERBAL DE L'ASSOCIEE UNIQUE

du 23 septembre 2024

L'an deux mil vingt quatre

Et le vingt-trois septembre à l'issue de la nomination du nouveau gérant dans la société
SH INVEST

Monsieur Jérôme PRUVOT représentant la société SH INVEST
associée unique de la société **ADDICT OYONNAX** au capital de 2.000 € divisé en 20
parts sociales, a pris les décisions suivantes relevant de la compétence de l'assemblée
générale mixte.

ORDRE DU JOUR ET DÉCISIONS A PRENDRE :

- nomination d'un nouveau gérant en remplacement de Monsieur Xavier CASTELLANA, démissionnaire ;
- modification corrélative des statuts;
- pouvoirs

Première résolution

L'associée unique prend acte de la démission de Monsieur Xavier CASTELLANA de
ses fonctions de gérant et décide de nommer en conséquence et en remplacement
rétroactivement à compter du 17 septembre 2024 :

Monsieur Jérôme, Sébastien PRUVOT
demeurant à CHANCEY 70140, 8 rue de l'Oratoire

Monsieur Jérôme PRUVOT a dès avant la présente réunion déclaré accepter les
fonctions qui viennent de lui être confiées et confirme à l'assemblée qu'il n'est frappé
d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction pour l'exercice de son mandat.

Paraphe
JP

Deuxième résolution

En conséquence de la décision adoptée sous la précédente résolution, l'associée unique décide de supprimer l'article 8 des statuts et de ne plus mentionner le nom du gérant dans les statuts.

En conséquence, la numérotation des articles sera modifiée afin de tenir compte de cette suppression.

Troisième résolution

L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie du procès-verbal des présentes délibérations à l'effet de réaliser toutes formalités légales ou réglementaires faisant suite à la présente assemblée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée et il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associée unique.

La présente assemblée sera signée par l'associée unique dans le cadre du processus de signature électronique (conformément aux articles 1366 et 1367 du code civil) par l'Autorité de Certification « DocuSign », les certificats de la chaîne de certification étant disponibles à l'adresse suivante : <https://docusign.fr/societe/politiques-de-certifications>

Fait à la date de la dernière signature électronique intervenue.

Pour la SARL SH INVEST
Jérôme PRUVOT

23-sept.-24

Signé par :
Jérôme PRUVOT
77ED7CD97FDB453...